

Compte-rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2007

Etaient présents : M.M. GODARD - COLLAUDIN - Mme REVEL - M.M. LE CLOIREC - DEBIESSE - LABAUNE - LAROCHE - TACHER - Mme LAVENIR - M.M. VILLARS - FOURNET - SAVIN - Mme MATHUS

Excusés : Mme VERMOREL représentée par M. SAVIN - M. CHAFRAIX

Absents : M.M. de NOBLET - GARMIER - BERNIGAUD

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes - Marchés de travaux - Lot n°8 « carrelage - faïences

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2006, relative aux marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2007, relative à la résiliation du marché avec l'entreprise DEBORDE, titulaire du lot n°8 « carrelage - faïence », aux frais et risques de l'entreprise,

Vu le code des marchés publics, et notamment l'article 35,

Vu l'urgence impérieuse de passer un marché avec un nouveau carreleur pour ne pas retarder l'avancement des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

- décide d'attribuer le lot n°8 « carrelage - faïence », à l'entreprise BERRY, à SAINT-ANDRE-DE-BAGE (01) pour un montant restant à négocier, mais ne pouvant être supérieur à 65 000 € ;
- autorise Monsieur le Président de la SEMA à signer le marché mentionné ci-dessus et toutes pièces afférentes

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes - Marchés de travaux - Lot n°11 « tissus tendus»

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2006, relative aux marchés de travaux,

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2007,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres concernant l'attribution du lot n°11 « tissus tendus », à l'entreprise ROULLOT à AUTUN, pour un montant HT de 20 730,80 € ;
- autorise Monsieur le Président de la SEMA à signer le marché mentionné ci-dessus et toutes pièces afférentes

Questions diverses

Raymond SAVIN

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'éventuelle transformation de la salle de repos en local de rangement, ce qui supposerait une suppression de la cloison. Les loges seront utilisées comme salle de repos pour les enfants.

Par 13 voix pour et 1 contre, le Conseil est favorable à cette modification. Un courrier sera fait à la SEMA.

Louis COLLAUDIN

Un point est fait sur la comparaison en cours des propositions reçues suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation d'une étude, relative aux captages de la Faux.

La séance est levée à 21h50

Prochaine séance du Conseil municipal :

- mercredi 25 juillet à 20 heures.